



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

### 4757<sup>e</sup> séance

Lundi 19 mai 2003, à 10 heures

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Akram . . . . .	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Pleuger
	Angola . . . . .	M. Lucas
	Bulgarie . . . . .	M. Tafrov
	Cameroun . . . . .	M. Tidjani
	Chili . . . . .	M. Maqueira
	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	Espagne . . . . .	M. Arias
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Negroponte
	Fédération de Russie . . . . .	M. Gatilov
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Guinée . . . . .	M. Traoré
	Mexique . . . . .	M. Aguilar Zinser
	République arabe syrienne . . . . .	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne.

*Il en est ainsi décidé.*

J'invite M. Roed-Larsen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Je donne maintenant la parole à M. Roed-Larsen.

**M. Roed-Larsen** (*parle en anglais*) : C'est avec tristesse que j'ai appris à mon arrivée à New York que trois attentats-suicide à la bombe avaient été perpétrés en 24 heures contre des citoyens israéliens. Je compatissais à la douleur des familles des victimes de ces actes insensés, qui ne trouvent aucune justification morale ou politique. J'espère très sincèrement que les parties ne se détourneront pas de leur quête de la paix du fait de ces actes de terrorisme.

Depuis le dernier compte rendu sur la situation au Moyen-Orient, en date du 16 avril, nous avons assisté à l'émergence hésitante d'un nouveau processus de paix, qui s'avère fragile. Les événements qui ont débouché

sur ce nouveau départ ont été l'investiture, par le Conseil législatif palestinien, du premier chef du Gouvernement palestinien Abou Mazen, et la présentation au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne de la feuille de route pour un règlement permanent du conflit israélo-palestinien, établie par le Quatuor.

Ce sont là des débuts utiles et positifs, mais, je le rappelle, il ne s'agit que d'un début. Instaurer la paix est un processus long, difficile et laborieux – non pas un événement spectaculaire unique. Nous devons tempérer notre optimisme et nos espoirs en restant conscients du fait que la feuille de route, en fait le chemin qui y conduit, sera semée d'embûches, comme nous l'avons constaté récemment.

Le succès dépendra de la bonne foi et du comportement des parties, ainsi que de la détermination du Quatuor, des acteurs régionaux clés tels que l'Égypte, la Jordanie et l'Arabie saoudite, et de la communauté internationale dans son ensemble. Ils devront savoir persévérer. Dans les premiers temps, surtout, nous devons continuer à oeuvrer d'arrache-pied à la mise en oeuvre de la feuille de route et aider les parties à suivre cette voie. Nous devons en permanence garder à l'esprit les objectifs du plan : un État de Palestine viable, souverain et démocratique; un État d'Israël sûr et prospère; ainsi qu'une paix globale, juste et durable dans la région.

Les obstacles à la réalisation de ces objectifs sont nombreux. Depuis le dernier exposé présenté au Conseil de sécurité, 95 personnes ont péri dans le conflit israélo-palestinien : 79 Palestiniens et 16 Israéliens. Cela fait passer le total des victimes, depuis septembre 2000, à 2 648 Palestiniens et 751 Israéliens.

Le 29 avril, le jour même où la nomination d'Abou Mazen au poste de Premier Ministre était confirmée et que son cabinet était avalisé par le Conseil législatif palestinien, un kamikaze a fait exploser une bombe dans un café-bar de Tel-Aviv, tuant trois personnes et blessant des dizaines d'autres. Le 24 avril, un autre kamikaze faisait éclater une bombe dans la ville israélienne de Kfar Sava, tuant une personne et blessant 13 autres.

Le Secrétaire général a toujours condamné ces actes de terrorisme lâches et odieux. Par ailleurs, il a récemment demandé aux Israéliens et aux Palestiniens de ne pas laisser les extrémistes auteurs de ces attentats

abjects s'emparer du processus de paix et dicter les objectifs à atteindre. Avant toute chose, les terroristes ne devraient pas avoir les moyens de tenir en otage un processus susceptible de mettre fin à la terreur en apportant la sécurité à Israël et en allégeant les souffrances du peuple palestinien. Il est impératif que les groupes responsables des attentats renoncent immédiatement à toutes formes de violence et lèvent cet obstacle à la paix.

Il est primordial que l'Autorité palestinienne traduise en justice les personnes impliquées dans la planification et l'exécution de ces attentats. En vertu de la première phase de la feuille de route, l'Autorité palestinienne est tenue de faire « des efforts visibles sur le terrain pour arrêter les individus et les groupes qui préparent ou commettent des attentats contre des Israéliens où que ce soit et pour les désorganiser et les empêcher d'agir ».

Bien évidemment, nous reconnaissons qu'Abou Mazen et le Ministre d'État chargé de la sécurité interne, Mohammed Dahlan, ont besoin d'aide, comme l'énonce la feuille de route, pour restructurer et recentrer les forces de sécurité palestiniennes, et ce afin d'offrir une véritable protection aux Palestiniens et d'empêcher que des attentats soient commis contre les Israéliens. L'appui du Gouvernement israélien est nécessaire pour permettre à Abou Mazen et à M. Dahlan d'accomplir leur mission. Des mesures de confiance réciproque sont impératives si l'on veut que les mesures antiterroristes d'Abou Mazen bénéficient d'une légitimité et de l'appui de la population.

On constate, en l'occurrence, une dépendance naturelle entre Israéliens et Palestiniens. La terreur ne cessera pas tant que les deux parties ne prendront pas des mesures réciproques en parallèle. Cependant, un tel progrès exige, avant toute chose, que le nouveau Gouvernement palestinien fasse preuve de détermination, de concentration et de volonté. La rapidité des progrès sur ce front constituera un test important quant à l'aptitude de l'Autorité palestinienne à prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la feuille de route.

Suivant la première phase de la feuille de route, Israël est tenu de ne prendre « aucune disposition susceptible de nuire à la confiance, notamment ... les attaques dirigées contre des civils, la saisie ou la destruction d'habitations et de biens palestiniens comme mesure punitive... ».

Quelques heures seulement après la présentation de la feuille de route aux Premiers Ministres israélien et palestinien, le 1er mai, des opérations menées par l'armée israélienne à Gaza ont coûté la vie à au moins 13 Palestiniens et ont blessé beaucoup d'autres. Les assassinats de civils palestiniens et la destruction de leurs biens se poursuivent. Des habitations continuent d'être démolies au rythme de 70 maisons par mois en moyenne, tendance qui semble aller à la hausse. La surface des terres arables détruites a pratiquement doublé en l'espace de six mois.

Je tiens à signaler expressément qu'en aucun cas, nous ne remettons en question le droit d'Israël à la légitime défense face aux attentats répétés. L'Organisation des Nations Unies n'en doit pas moins lancer un nouvel appel aux autorités israéliennes pour leur demander de renoncer à l'emploi d'une force excessive dans les zones à forte densité de population et de protéger les civils et leurs biens, conformément obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire.

Il est important, dans ce contexte, de souligner que les groupes armés illégaux dans les zones palestiniennes sont en grande partie responsables de la violence dont les civils palestiniens sont victimes, dans la mesure où ils agissent depuis des zones civiles, contrairement au droit international humanitaire. Je relève que le Premier Ministre Abou Mazen a déclaré que son Gouvernement avait pour objectif de désarmer ces groupes.

En outre, nous réitérons notre position à l'égard des exécutions extrajudiciaires, et nous exhortons le Gouvernement israélien à cesser tout acte de cette nature. Nous pensons que la meilleure façon de garantir la sécurité des Israéliens est de résoudre le conflit au moyen, précisément, de la feuille de route.

À chaque séance d'information, nous avons informé le Conseil de la situation relative aux conditions humanitaires et socioéconomiques en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, la crise humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza découle essentiellement des restrictions à la liberté de mouvement imposées par le régime de sécurité israélien. Les mouvements vers et hors des centres urbains palestiniens de la Cisjordanie demeurent limités en raison de la présence de plus de 100 postes de contrôle et de 300 à 400 tranchées et parapets de

protection barrant les routes. Ces obstacles empêchent la population d'atteindre les centres médicaux et les écoles. Les postes de contrôle et les barrages routiers sont le plus grand obstacle à l'économie palestinienne. Mon Bureau va publier prochainement un rapport périodique sur les effets des bouclages sur la population en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et quelques conclusions préliminaires sont déjà disponibles.

En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le taux de pauvreté est passé d'environ 25 % en 1998 à 60 % à la fin 2002, atteignant même 75 % à Gaza. Ces deux dernières années, le taux de chômage est passé de 20 à 53 %, selon les estimations les plus prudentes. Depuis le début de la crise actuelle, en septembre 2000, les bouclages ont coûté 5,4 milliards de dollars aux Palestiniens, soit l'équivalent d'une année de revenu national.

Les bouclages continuent de dominer la vie quotidienne de la plupart des habitants de la Cisjordanie. Le couvre-feu, qui contraint les individus à rester chez eux, est la modalité la plus sévère de ces bouclages. Lors du dernier semestre 2002, il y a eu en moyenne 130 jours où un couvre-feu militaire a été imposé dans chacune des villes principales de Cisjordanie.

Les restrictions aux déplacements ont gêné le fonctionnement des marchés et de la production palestinienne en 2002 en empêchant les échanges de biens tant locaux qu'extérieurs. Ceci a entraîné une détérioration rapide des secteurs de production, mettant dans les faits l'économie palestinienne hors d'état de produire. Il a été clairement démontré que la politique israélienne de bouclage a entraîné une chute spectaculaire du nombre de Palestiniens travaillant en Israël, un nombre qui se situe actuellement au tiers du niveau d'avant la crise. Mais le marché intérieur de l'emploi a aussi été durement touché par la politique israélienne actuelle.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la situation en matière d'eau et d'hygiène continue de se détériorer. Les faits indiquent que les maladies liées à l'insalubrité de l'eau ont augmenté dans les communautés rurales, qui ont été acculées à utiliser des sources d'eau polluée. Quelque 178 communautés palestiniennes ne disposent pas de réseaux d'adduction d'eau.

Le milliard de dollars d'aide fourni chaque année par les donateurs, en particulier sous forme d'aide alimentaire et d'appui budgétaire, s'est avéré crucial pour empêcher l'effondrement économique total de Gaza et de la Cisjordanie. En 2002, près de 83 % de cette somme ont été alloués à l'assistance d'urgence et à l'appui budgétaire, afin notamment de payer les salaires de l'Autorité palestinienne. Parallèlement, la distribution d'aide alimentaire a permis d'endiguer la famine dans les zones où les marchés étaient gravement perturbés et où les pertes de revenus avaient paupérisé de grands pans de population. Cette aide ne fait toutefois que ralentir le déclin économique et créer un système de dépendance, au lieu de fournir une assistance au développement durable indispensable.

Face à l'aggravation de la misère au sein de la population palestinienne, il est essentiel que le régime des bouclages soit levé d'une manière qui réponde aux besoins sécuritaires israéliens tout en facilitant la situation des Palestiniens. Je voudrais dire à cet égard que nous devons reconnaître qu'Israël est confronté à un dilemme très difficile. En fait, si je puis dire, il semble pris au piège. Seul un arrêt des bouclages peut permettre de ranimer l'économie palestinienne et d'améliorer les conditions de vie. Or, de telles mesures pourraient aussi entraîner une augmentation des attaques terroristes. Je suis fermement convaincu que la feuille de route constitue le meilleur moyen de surmonter ces problèmes. Son approche consiste en effet à imposer aux deux parties des obligations en matière sécuritaire et humanitaire tout en renforçant l'appareil sécuritaire de l'Autorité palestinienne à partir du programme de lutte contre le terrorisme du nouveau Premier Ministre palestinien.

Cette sombre situation est exacerbée dans la bande de Gaza par le régime de bouclage draconien récemment mis en place par les autorités israéliennes et qui fait que Gaza est pratiquement fermée à tout le monde sauf aux détenteurs de passeport diplomatique. Cette nouvelle situation a été marquée par la confusion en raison du manque de communication réelle et appropriée de la part des autorités israéliennes et des changements apportés pratiquement quotidiennement à ce régime. Les événements de ces dernières semaines méritent d'être décrits de manière plus détaillée.

Suite à l'attentat-suicide à la bombe survenu à Tel-Aviv, le 30 avril, de nouvelles mesures de sécurité ont été imposées au passage d'Erez, qui sépare Israël de la bande de Gaza, comprenant des vérifications de

sécurité, dont des interrogatoires et des fouilles corporelles, pour tous les étrangers non munis d'un visa diplomatique. La durée moyenne de passage est ainsi passée des 20 minutes habituelles à environ 2 heures, voire 2 heures et demie, et même, dans certains cas, à 9 heures.

Le 8 mai, le groupe des donateurs, l'Équipe spéciale chargée de l'exécution des projets, a été informé d'une série de réglementations qui seraient imposées de manière permanente. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés (UNSCO) est le représentant de la famille des Nations Unies au sein de cette équipe spéciale, qui est chargée pour la communauté des donateurs des questions d'accès. Ces réglementations sont notamment les suivantes :

Tous les fonctionnaires internationaux non détenteurs d'un passeport et d'un visa diplomatiques seront soumis à une fouille de leur véhicule et à une fouille au détecteur à métaux à l'entrée de Gaza. Des fouilles qui sont similaires, bien que plus complètes encore, à celles déjà en place pour le personnel international quittant Gaza. Deuxièmement, tous les fonctionnaires entrant à Gaza seront priés de signer une déclaration consistant à décharger complètement Israël de ses responsabilités en matière de sécurité et de sûreté du personnel, des locaux et des équipements des Nations Unies.

Le 9 mai, l'Équipe spéciale a été informée que la déclaration introduite la veille ne s'appliquerait pas au personnel de l'ONU, mais que le passage d'Erez serait fermé à tous les étrangers se déplaçant moyennant des visas de tourisme ou de travail émis pour les membres des organisations non gouvernementales. Le 11 mai, l'Équipe spéciale a appris que, jusqu'à nouvel ordre, le passage d'Erez serait fermé à tous sauf aux personnes détenant des passeports et des visas diplomatiques. Les personnes disposant d'un laissez-passer des Nations Unies valide et de visas de service pour Israël ne peuvent désormais ni entrer ni quitter Gaza, ce qui fait qu'un nombre important de personnel des Nations Unies est bloqué de part et d'autre de la frontière et incapable de faire son travail. Aujourd'hui toutefois, plusieurs fonctionnaires de l'ONU ont été autorisés à entrer et à quitter Gaza.

Néanmoins, le fond de la question, c'est que ces politiques violent les privilèges et immunités du personnel de l'ONU. Elles vont à l'encontre des

obligations qui, en vertu du droit international humanitaire, incombent à Israël s'agissant du bien-être de la population de Gaza. Les mesures employées au passage d'Erez entravent gravement la capacité de l'ONU à fournir une aide à la population palestinienne de la bande de Gaza, qui est déjà très éprouvée. Potentiellement, plusieurs centaines de fonctionnaires internationaux pourraient être dans l'incapacité d'exercer leurs fonctions.

Le 9 mai dernier, l'Équipe spéciale chargée de l'exécution des projets a écrit au Coordonnateur des activités du Gouvernement israélien dans les territoires pour demander à recevoir l'avis officiel des nouvelles mesures de sécurité imposées dans la bande de Gaza et à tenir d'urgence une réunion pour aborder la question de l'accès. Outre les efforts du Groupe de travail sur la réforme palestinienne, le Secrétariat et les organismes des Nations Unies sur le terrain prennent des mesures pour faire savoir aux autorités israéliennes la vive préoccupation de l'ONU devant cette situation et pour provoquer un changement de politique. Jeudi dernier, j'ai eu un entretien avec des hauts fonctionnaires du Ministère israélien des affaires étrangères pour débattre de la situation. De ce fait, le Ministre a convenu de me rencontrer en ma qualité de Coordonnateur spécial ainsi que les chefs des fonds, institutions et programmes des Nations Unies pour entendre nos préoccupations et nos recommandations. J'espère que la présente séance débouchera sur la création de mécanismes permettant d'éviter cette obstruction patente des opérations des Nations Unies qui sont essentielles pour maintenir à un niveau minimal les conditions de vie des Palestiniens.

Je souhaite déclarer de manière claire et sans équivoque : Si ces efforts n'aboutissent pas à une amélioration significative de l'accès du personnel des Nations Unies à Gaza, il deviendra peu à peu impossible pour l'ONU de gérer ses opérations à Gaza. Ce matin encore, je me suis entretenu une nouvelle fois avec le Commissaire général Hansen de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sur cette question. Il m'a prié de vous dire qu'il n'épargne aucun effort pour que les services de son organisme continuent à opérer, mais qu'il se trouvera dans l'impossibilité de le faire si les mesures israéliennes continuent d'être appliquées. Comme vous le savez, près des deux tiers de la population de la bande de Gaza sont des réfugiés qui dépendent de

l'UNRWA pour les services de santé, d'éducation et les services sociaux. Il a confirmé que, vu la situation actuelle, il est devenu impossible de procéder à de nombreuses opérations humanitaires de façon satisfaisante. Je dois souligner qu'Israël, en tant que puissance occupante, assume la responsabilité principale du bien-être humanitaire de la population palestinienne sous occupation. Pour l'heure, l'ONU fournit un vaste éventail de services essentiels dans la bande de Gaza. Si Israël devait empêcher effectivement l'ONU de travailler, nous souhaiterions qu'il reconnaisse et accepte son obligation d'offrir l'assistance nécessaire au peuple palestinien de Gaza. Lors de notre prochain exposé au Conseil le mois prochain, j'espère que nous serons en mesure de vous dire que cette question a été réglée.

La situation humanitaire complique considérablement la tâche qui attend le Premier Ministre palestinien Abou Mazen. Nous nous félicitons que son gouvernement ait accepté la feuille de route et qu'il soit prêt à entreprendre sa mise en oeuvre. Il s'agit là d'un pas important. La feuille de route est toutefois un document qui exige des parties qu'elles prennent des mesures concrètes. D'après les entretiens que j'ai eus récemment avec le Premier Ministre Abou Mazen, je sais qu'il apprécie cet aspect de la feuille de route.

Lors du dernier exposé au Conseil, M. Türk a mentionné les progrès remarquables déjà enregistrés par l'Autorité palestinienne dans un certain nombre de domaines. En effet, la nomination d'Abou Mazen est un accomplissement historique. Un grand nombre de ces réalisations sont envisagées dans la feuille de route et, de ce fait, Abou Mazen peut affirmer à juste titre avoir réalisé des progrès importants dans la mise en oeuvre des mesures importantes de la phase I du plan. Parmi ces mesures figurent la nomination d'un premier ministre doté des pouvoirs de décision nécessaires, l'action immédiate pour mettre en route un processus crédible d'élaboration d'un projet de constitution pour l'État palestinien, la poursuite de la nomination de ministres palestiniens habilités à entreprendre des réformes de fond et la création d'une commission électorale palestinienne indépendante. Nous saluons les progrès enregistrés et attendons avec intérêt de travailler avec l'Autorité palestinienne en vue de consolider et approfondir ces réformes.

Nous attendons également avec intérêt que des progrès soient réalisés dans le domaine de la réforme

en matière de sécurité, prévue par la feuille de route. C'est un domaine où l'Autorité palestinienne a échoué de manière tragique ces deux dernières années. Le sort qui sera réservé au Gouvernement d'Abou Mazen est étroitement lié à un changement de politique radical et crédible. Tant que les peuples palestinien et israélien ne se sentiront pas en sécurité, les espoirs soulevés par la feuille de route paraîtront illusoire.

Comme cela a été déclaré lors du dernier exposé, et ceci mérite d'être répété, Abou Mazen a deux tâches principales dans le domaine de la sécurité. Il lui faudra rétablir l'ordre public dans les régions palestiniennes et mettre un terme à la situation actuelle qui montre un effondrement de la sécurité interne. En même temps, il doit prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux actes terroristes et poursuivre en justice ceux qui les commettent. Il doit faire en sorte que les zones palestiniennes ne soient pas utilisées comme un tremplin pour lancer des attaques contre les Israéliens. Le Premier Ministre a pris un bon départ dans ce sens avec son allocution devant le Conseil législatif palestinien en évoquant le désarmement des groupes armés pour garantir que l'Autorité palestinienne est la seule autorité dans les territoires sous contrôle palestinien.

La tâche d'Abou Mazen sera grandement facilitée du fait que le Gouvernement égyptien tentera une nouvelle fois d'inciter tous les groupes palestiniens à accepter un cessez-le-feu. Ce cessez-le-feu représenterait un pas important vers l'objectif d'Abou Mazen de n'avoir des armes qu'entre les mains des « services de sécurité restructurés et recentrés de l'Autorité palestinienne ». Nous félicitons le Gouvernement égyptien pour sa détermination de parvenir à cette fin, et nous sommes prêts à apporter l'appui des Nations Unies à cette entreprise. Cet effort souligne l'importance de la participation active des Gouvernements de l'Égypte, de la Jordanie et de l'Arabie saoudite en tant que partenaires du Quatuor et des parties dans l'application effective de la feuille de route.

Il reste au Gouvernement israélien à entériner la feuille de route et à s'engager à l'appliquer. Nous espérons que la rencontre entre le Premier Ministre Sharon et le Premier Ministre Abou Mazen de samedi dernier a rassuré Israël sur le processus de paix et conduira Israël à appuyer la feuille de route. Nous sommes fermement convaincus que la feuille de route est dans l'intime intérêt d'Israël. Il est encourageant de

constater que, d'après les récents sondages d'opinion, une forte majorité d'Israéliens, y compris les électeurs du Likoud, le propre parti du Premier Ministre Sharon, appuie également la feuille de route.

Il est prometteur que le Premier Ministre Sharon ait à plusieurs reprises donné son aval à la solution de deux États et appelé à la concrétisation de la vision exprimée par le Président Bush des États-Unis le 24 juin dernier, exigeant la fin de l'occupation qui a débuté en 1967. Le Président Bush a par ailleurs déclaré que la feuille de route s'inscrit dans sa vision.

L'approbation par les parties des objectifs de la feuille de route et leur volonté à entreprendre les démarches dans ce sens sont fondamentales. La feuille de route est conçue comme un processus qui exige que les parties prennent des mesures réciproques et parallèles. Le principe du parallélisme n'exige pas des mesures simultanées, il prévoit des mesures que chaque partie devra prendre dans des délais précis pour renforcer la confiance de l'autre.

Je passe maintenant à la situation le long de la Ligne bleue. Je me suis rendu sur la Ligne bleue la semaine passée et le Général de division Tewari, commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), m'a fait faire le tour des lieux en hélicoptère. Je suis heureux de vous faire savoir qu'en dépit des tensions existant le long de la Ligne, les parties ont fait preuve de retenue et ont maintenu un calme général dans la zone. Les membres du Conseil se rappelleront peut-être que la dernière violation violente de la Ligne bleue remonte à la fin de janvier dernier. Depuis lors, il semble que toutes les parties concernées ont respecté leur intention déclarée d'éviter une escalade. Nous espérons que cela reflète l'engagement de toutes les parties à respecter la Ligne bleue.

Malgré cette situation positive, je regrette de devoir attirer l'attention – une fois encore – sur les violations constantes de la Ligne bleue par Israël par le biais de violations aériennes et des tirs antiaériens du Hezbollah. Ces tirs ont été un autre sujet de préoccupation au cours de la période à l'examen. Le 18 février dernier, une batterie antiaérienne a été placée tout près de la position 8-32 de la FINUL. En dépit des demandes répétées du Gouvernement libanais, la batterie est demeurée en place. En outre, le 28 avril dernier, un obus tiré par une batterie antiaérienne a atterri à 10 mètres environ d'une position de la FINUL. Des éclats d'obus ont frappé et transpercé le toit d'un

préfabriqué de cette position. Il n'y a pas eu de victimes parmi le personnel de la FINUL, mais cet incident illustre les dangers que posent ces tirs antiaériens.

Tant ces violations aériennes que les tirs antiaériens qui ont suivi menacent de perturber le calme, qui, par ailleurs, règne le long de la Ligne bleue. Encore une fois, nous invitons les Gouvernements israélien et libanais à cesser ces violations et à respecter intégralement la Ligne bleue. Nous demandons également au Gouvernement libanais de garantir la sécurité du personnel de la FINUL afin que celui-ci puisse s'acquitter effectivement des fonctions dont il est chargé.

Dans un environnement régional difficile, nous pouvons saluer le troisième anniversaire du retrait israélien du Liban en application totale des résolutions de l'ONU. Malgré les violations graves et tragiques comme par exemple les raids transfrontières au cours desquels des Israéliens ont été tués ou enlevés, la frontière entre le Liban et Israël, et le Liban et la partie de la Syrie occupée par Israël, est plus calme qu'elle ne l'a été depuis des décennies. Cela devrait nous rappeler le pouvoir du Conseil de sécurité et des résolutions de ce Conseil, la légitimité que l'ONU peut conférer à un processus de paix, l'efficacité de négociations menées sous l'égide de l'ONU, et l'utilité du droit international.

La feuille de route est passée par une gestation de neuf mois qui a abouti, à la fin du mois dernier, à une naissance précaire. Les parties et la communauté internationale devront lui accorder tous leurs soins pour l'aider à grandir. Mais ne nous faisons pas d'illusions. Cette naissance n'est qu'un début. C'est maintenant que le travail commence, et il sera difficile.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette période dans l'histoire du conflit au Moyen-Orient. La feuille de route n'est peut-être pas un document idéal, mais je crois que c'est le meilleur moyen de réaliser la paix dont nous disposons actuellement. En outre, il constitue peut-être bien là la dernière chance qu'auront les parties de parvenir à une solution reposant sur la coexistence de deux États, et cette chance ne se représentera pas avant très longtemps.

Deux facteurs étayaient cette conviction. Premièrement, le terrorisme palestinien qui se poursuit contribue à la radicalisation des deux peuples. Il est difficile de s'imaginer qu'un cycle ininterrompu de

violences rendrait les Israéliens ou les Palestiniens plus disposés à faire la paix dans un proche avenir. Deuxièmement, l'expansion continue des colonies de peuplement israéliennes, la construction du mur de séparation et d'autres projets de travaux publics en Cisjordanie risquent, à terme, de rendre de plus en plus difficile la création d'un État palestinien viable, dont une partie se trouverait en Cisjordanie.

Si cette analyse est juste, la communauté internationale doit s'efforcer d'amener les parties à appliquer la feuille de route le plus rapidement possible. Ce n'est que par la coopération d'Israël et de l'Autorité palestinienne, avec l'appui actif du Quatuor, des principaux protagonistes régionaux et du reste de la communauté internationale, que la vision de la paix se réalisera.

Je dois noter qu'aucun autre plan de paix pour le Moyen-Orient n'a bénéficié d'un appui régional et international aussi large que la feuille de route. Cet appui devrait aider les parties à poursuivre leurs efforts alors même que les partisans du refus tentent de faire dérailler le processus par la violence et par d'autres

moyens. Face à de telles attaques, nous devons tous rester axés sur les objectifs finals.

En fin de compte, toutefois, les parties elles-mêmes doivent suivre la feuille de route, oeuvrer ensemble à son application et résister aux attaques lancées contre la vision qu'elle représente. Elles doivent apprendre à travailler ensemble pendant l'application de la feuille de route si elles veulent vivre côte à côte, comme le prévoit la fin du processus. Cette fin – une paix juste, durable et globale entre Israéliens et Palestiniens, et entre Israël et ses autres voisins prévue dans la feuille de route et conforme aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité – répond à l'intérêt fondamental de tous les peuples du Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Roed-Larsen de son exposé exhaustif.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur ce point de l'ordre du jour en consultations officieuses.

*La séance est levée à 10 h 55.*